



## Commune de Beauvechain

### Décisions du Conseil communal du lundi 24 juillet 2023

---

Le Conseil communal s'est réuni à la salle du Conseil ce lundi 24 juillet 2023 (4 conseillers étaient absents).

Claude Snaps (Intérêts communaux) demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point urgent relatif à la demande de permis introduite par la Province du Brabant wallon ainsi que l'enquête publique intitulée « Création d'une passe à poissons sous forme de rivière naturelle de contournement des vannes de l'ancienne forge » à Hamme-Mille. La demande est refusée car l'urgence n'est pas justifiée et la matière relève de la compétence du Collège communal et non du Conseil. **Afin de répondre à toutes les interrogations des riverains et leur fournir les détails techniques relatifs au projet provincial, une réunion publique est organisée le lundi 31 juillet 2023 à 18h30 à la salle des Fêtes de Hamme-Mille, en présence des autorités provinciales et communales.**

La séance débute avec la communication du procès-verbal de la dernière réunion de la Commission communale de l'accueil. Les conseillers ont pris connaissance des échanges qui ont eu lieu entre les membres de la CCA le 12 juin dernier. Pour rappel, cette commission communale est composée de 15 à 25 membres effectifs avec voix délibérative répartis en cinq composantes et chacune de celles-ci a le même nombre de représentants : conseil communal, écoles fondamentales, personnes qui confient les enfants, opérateurs d'accueil déclarés à l'ONE et services agréés ou reconnus par la Communauté française.

Siègent également à cette commission avec voix consultative : la coordinatrice d'accueil, un représentant de Province, la coordinatrice accueil de l'ONE, toute personne invitée par la CCA.

La Commission Communale de l'Accueil (CCA) travaille sur base de trois objectifs :

- l'épanouissement des enfants en organisant des activités de développement multidimensionnel adaptées à leur capacité et leur rythme ;
- contribuer à la cohésion sociale en favorisant l'hétérogénéité des publics dans un même lieu ;
- faciliter et consolider la vie familiale en conciliant vie familiale et professionnelle en permettant de confier ses enfants, les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure de qualité.

Lors de cette réunion, il a notamment été question de la création d'un outil informatique à destination des opérateurs extrascolaires de la commune. La plateforme, qui offrira une plus grande visibilité aux associations et clubs et donnera une vue d'ensemble de l'offre d'activités extrascolaires aux parents, devrait être opérationnelle d'ici la rentrée scolaire.

### **Des consignes de la Région wallonne concernant la lutte contre le frelon asiatique**

Le frelon asiatique est un insecte invasif de la famille des guêpes, originaire d'Extrême-Orient. Les nids représentent un danger élevé pour les personnes allergiques.

Dans une circulaire de ce mois de mai, la Région wallonne précise qu'elle focalisera dorénavant son attention sur le domaine régional dans la neutralisation des nids posant un problème de santé publique. Il revient donc aux communes de décider si un nid découvert sur leur territoire nécessite d'être neutralisé, et le cas échéant de prendre en charge cette neutralisation.

Le Conseil communal a approuvé à l'unanimité la dépense de maximum 5.000 €, en fonction des besoins.

En pratique, si vous pensez avoir chez vous un nid de frelons asiatiques, prenez d'abord contact avec la Commune (Tessy MAET – 010/86.83.16 – [evenements@beauvechain.be](mailto:evenements@beauvechain.be) ou Vincent BULTEAU – 010/86.83.13 – [environnement@beauvechain.be](mailto:environnement@beauvechain.be)). Le nid sera analysé afin de confirmer qu'il s'agit bien de l'espèce invasive. Les coordonnées des destructeurs de nids vous seront ensuite transmises. Sans demande préalable aux services communaux, la destruction devra se faire aux frais du citoyen.

### **Une charte de la ruralité pour mieux vivre-ensemble à Beauvechain**

Il n'est pas rare de voir des groupes de travail se créer au sein des différentes commissions : pour aborder une thématique particulière, en approfondir une autre, ... Le groupe de travail « Agriculture », composé de membres de la Commission locale de Développement rural s'était lancé dans l'élaboration d'une Charte de la ruralité, afin de faire connaître aux citoyens non-agriculteurs le rythme de travail sur une année, les règles à respecter par le citoyen et les règles de savoir-vivre pour une bonne cohabitation. Le Conseil communal approuve la charte à l'unanimité qui sera présentée lors des Fêtes de Wallonie le premier week-end de septembre, et ensuite mise à la disposition des citoyens et distribuée aux nouveaux habitants de la commune.

Le Conseil communal a ensuite approuvé à l'unanimité la convention de collaboration avec l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon concernant l'accueil des enfants durant les temps de midi à l'école communale. Pour la période du 28 août au 31 décembre 2023, le montant à charge de la commune est estimé à 25.685 €.

### **Beauvechain, commune Cittaslow**

La Commune de Beauvechain a été labellisée « Cittaslow » le 24 juin dernier, cela fait de notre entité la 8<sup>e</sup> commune belge à avoir adhéré au réseau international.

En adhérant audit réseau, les communes s'engagent durablement à axer leurs projets vers l'amélioration de la qualité de vie du citoyen. Cela permettra également un partage d'expérience et confirmer notre engagement en matière de développement durable et ainsi atteindre les objectifs fixés (feuille de route des ODD présentée en Conseil le 27/02/2023).

La Commune de Beauvechain est dès lors affiliée à Cittaslow Belgium ASBL. Il y avait donc lieu de désigner trois représentants communaux aux assemblées générales. Le Conseil a élu Mesdames Carole Ghot (14 voix pour), Brigitte Wiaux (14 voix pour) pour la majorité et Madame Marie-Thérèse Schayes (15 voix pour) pour la minorité.

## **Un projet de Schéma de Développement du Territoire**

En date du 30 mai 2023, le Conseil communal a été sollicité pour rendre son avis sur le projet de Schéma de Développement du Territoire adopté par le Gouvernement wallon en mars dernier. L'avis devait être rendu dans un délai de 60 jours, soit avant le 29 juillet.

L'actualisation du Schéma de Développement du Territoire, révisant le Schéma de développement du territoire adopté par le Gouvernement wallon en 1999, vise à réinterpréter, approfondir et renforcer ces différents éléments à la lumière des nouvelles options définies par le Gouvernement, des travaux accomplis sous l'égide du Gouvernement en matière de lutte contre l'artificialisation, des constats récents et des recherches sur le sujet.

Le projet a été mis à l'enquête publique du 30 mai au 14 juillet 2023. Différentes observations émanant des citoyens (6) et associations (1) ont été formulées et transmises à la commune.

La plupart des Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par la commune rencontrent les objectifs du Schéma de Développement Territorial. La commune de Beauvechain a souhaité s'inscrire dans un cadre général de développement communal comprenant plusieurs plans tels que le Schéma de Développement communal, le Guide Communal d'Urbanisme, le Plan "Biodiversité", le Plan Communal de Mobilité axé sur les modes doux, le Plan de Cohésion sociale, le Plan Communal du Logement, le tout chapeauté par le Programme Communal de Développement Rural/agenda 21 Local. La commune a souhaité développer l'ensemble de ces outils, en concertation avec la population locale, afin de conserver la maîtrise de son territoire.

Le Conseil communal déplore le peu de temps réservé pour l'analyse du projet de Schéma de Développement du Territoire par les autorités locales, pour les membres des commissions locales d'avis et les services communaux.

A 14 voix pour et 1 abstention (Intérêts communaux), le Conseil communal décide de demander au Gouvernement wallon que dans la réalisation du Schéma de Développement Territorial :

- il soit tenu compte des outils de gestion mis en œuvre par les autorités locales, que sont le Programme Communal de Développement Rural/Agenda 21 Local, le Schéma de Développement Communal, le Guide Communal d'Urbanisme, le Plan de Cohésion sociale, la Feuille de route vers les Objectifs de Développement Durable, le Plan "Biodiversité" et le Plan Communal de Mobilité, fondés sur la concertation avec la population.
- dans le cadre du renforcement de l'accessibilité régionale et internationale de la Wallonie, l'éventuel équipement de l'axe de liaison de la N25, dans la traversée de Hamme-Mille, soit également réalisé en fonction du caractère rural de la commune tel que défini par les différents outils de gestion.
- que chaque objectif soit appréhendé au regard des moyens, notamment financiers, à mettre en œuvre pour l'atteindre.
- que le hameau de La Bruyère du village de Beauvechain soit, compte-tenu de sa situation de fait et tel que précisé par les différents outils de gestion visés ci-dessus, d'ores et déjà repris comme un cœur d'espace excentré.

## **Le droit d'emphytéose est octroyé au CRFE !**

Le 29 août 2022, le Conseil communal marquait son accord de principe sur l'octroi d'un droit d'emphytéose d'une durée de 25 ans sur une parcelle de la rue Auguste Goemans à Hamme-Mille au Centre Régional de la Famille et de l'Enfance (C.R.F.E.) afin que celui-ci puisse obtenir des subsides dans le cadre de l'introduction d'un projet de création d'une crèche de 42 places. Les premières étapes

de l'avancée du dossier ont révélé que pour bénéficier des subsides nécessaires à la construction de la crèche, l'A.S.B.L. doit pouvoir disposer d'un droit réel sur le terrain où la construction sera établie pendant une période de cinquante ans, cette opération ne présentant aucun désavantage pour la Commune. Le Conseil communal décide à l'unanimité de procéder à l'octroi d'un droit d'emphytéose à l'ASBL CRFE dont le siège est établi à Perwez sur le bien situé rue Auguste Goemans à Hamme-Mille pour une durée de 50 ans.

Pour rappel, l'objectif du C.R.F.E. est de concrétiser l'ensemble des composantes du projet (esquisses, conception architecturale et plans, approbation des cahiers des charges et mise en œuvre des travaux) et des obligations administratives (dossier de candidature, permis d'urbanisme, attribution des marchés publics) pour la fin septembre 2025.

Le projet de bail comporte le versement annuel d'une subvention de 42.000 €, équivalent à 1.000 € par lit, en contre partie du service dont les habitants de Beauvechain bénéficieront.

---

Les conseillers ont ensuite approuvé (14 voix pour et 1 abstention pour Intérêts communaux) les comptes annuels (compte budgétaire, bilan et compte de résultats) de l'exercice 2021 de la zone de police "Ardennes brabançonnaises" (Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Incourt) avant de voter les comptes 2022 des fabriques d'église St-Amand (10 voix pour et 4 abstentions pour Intérêts communaux et ECOLO) et St-Martin (11 voix pour et 4 abstentions pour Intérêts communaux et ECOLO), ainsi que la première modification budgétaire de la fabrique d'église de Tourinnes-la-Grosse (11 voix pour et 4 abstentions pour Intérêts communaux et ECOLO).

**Pour rappel, l'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de chaque séance sont à consulter sur le site Internet communal (<https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/conseil-communal>).**

**Le public est le bienvenu pour assister aux échanges !**